



Communiqué Intersyndical du 14 novembre

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO et le SNETOSSA CFE-CGC a reçu un courrier de la Première ministre daté du 8 novembre, en réponse au courrier du 10 octobre qui portait les revendications intersyndicales et leurs motivations ainsi qu'une demande de rendez-vous.

L'intersyndicale avait déjà convenu de se réunir le 22 novembre et dans ce cadre, elle décidera de la suite à donner à ce courrier qui ne répond pas à notre demande de rendez-vous et se contente de reprendre les propositions du Comex/Ucanss exposées lors de la réunion multilatérale du 5 octobre.

A la suite de cette réunion, un nouveau communiqué intersyndical sera diffusé.

- *En page 2 et 3 : le courrier de l'intersyndicale du 10 octobre*
- *En page 4 et 5 : le courrier de réponse de la Première ministre du 8 novembre*

Et n'oubliez pas de signer la pétition :

« *Augmentez le pouvoir d'achat pour tous les salariés de la Sécurité sociale !* »





Madame Elisabeth BORNE
Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 10 octobre 2023

RECOMMANDEE A/R

Madame la Première ministre,

Depuis des mois, l'interfédérale unie CGT, FO, CFDT, CFTC et CFE-CGC SNETOSSA exige pour les agents de la Sécurité sociale :

- La compensation de la perte du pouvoir d'achat par une augmentation significative de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui, a minima, tienne compte du niveau d'inflation ;
- L'attribution d'enveloppes budgétaires spécifiques permettant entre autres, la revalorisation des coefficients, la reconnaissance des compétences et le déroulement de carrière, communiquées en amont de l'ouverture des négociations portant sur les trois classifications des emplois et des rémunérations, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction. La classification Employés et Cadres a 20 ans et est en total décalage avec les besoins des salariés et des organismes de Sécurité sociale ;
- Le relèvement de la part employeur à 60 % dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6 % de la masse salariale.

La satisfaction de ces revendications relève de l'urgence alors que l'inflation sévit à des niveaux très élevés (+13 % sur les produits alimentaires en un an), et que de nombreux salariés du Régime général de la Sécurité sociale ne savent plus comment faire face à leurs charges quotidiennes et aux besoins de leurs familles.

Comme vous le savez, l'arbitrage budgétaire salarial de votre gouvernement a amené l'Ucanss/Comex à faire une « proposition » aux organisations syndicales d'augmentation de la valeur du point de 1,5% et d'attribution d'une prime de Partage de la Valeur différenciée qui ne concernerait pas l'ensemble du personnel.

Non seulement ces propositions sont inacceptables car en total décalage avec les réels besoins des agents de la Sécurité sociale, mais elles sont de surcroît « à prendre ou à laisser », aucune négociation n'étant possible.

Comment l'expliquer, alors que les pouvoirs publics, décisionnaires en la matière appellent dans le même temps à la négociation, entre autres, sur les salaires et les classifications dans les branches professionnelles ? Comment le comprendre alors que le gouvernement enjoint aux entreprises d'augmenter les salaires ?

Ce dernier ne devrait-il pas être exemplaire ?

Concernant notre revendication sur la complémentaire santé, vous l'avez également balayée d'un revers de main. Quant à la classification, aucune garantie ne nous est donnée sur le montant de l'enveloppe, ce qui n'empêche pas l'Ucanss d'inviter d'ores et déjà les organisations syndicales à participer à des groupes de travail sur le sujet...

L'Interfédérale refuse le carcan budgétaire imposé par le gouvernement, elle refuse d'être considérée comme une simple chambre d'enregistrement de décisions ministérielles.

Aussi, aucune organisation syndicale tant sur le champ des employés et cadres des organismes de Sécurité sociale que sur celui des Agents de Direction n'a signé les projets d'accord qui nous ont été soumis.

Depuis le 19 septembre, jour de la dernière séance de « négociation » Salaires, l'Interfédérale a décidé de ne plus participer aux discussions avec l'Ucanss sur les différents thèmes de négociation. Cette discussion reprendra quand nous aurons des réponses nouvelles et positives sur les trois revendications que nous portons.

Cette situation de blocage est la conséquence d'orientations dont vous êtes, en votre qualité de Première ministre, directement responsable.

Le gouvernement et l'Ucanss tout comme les organisations syndicales, ont un intérêt à ce que ces difficultés se dénouent rapidement. Cela passe par la mise en place de véritables négociations avec un budget à la hauteur des attentes des salariés de l'institution.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons auprès de vous Madame la Première ministre, un rendez-vous dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez recevoir, Madame la Première ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Florence PUGET



Secrétaire Nationale
Fédération PSTE CFTD

Bruno GASPARINI



Secrétaire Général
SNFOCOS

Alain JOZROLAND



Secrétaire Général
SNPDOS CFTD

Frédéric BELOUZE



Secrétaire Général
CFTC PSE

Cécile VELASQUEZ



Secrétaire Générale
FNPOS CGT

Patrick LAVAUD



Président de la Fédération
CFE-CGC Sécurité Sociale

Frédéric NEAU



Secrétaire Général
Fédération FO des O. Sociaux

La Première Ministre

13 NOV. 2023

Paris, le 08 NOV. 2023

Madame la Secrétaire nationale,
Madame la Secrétaire générale,
Messieurs les Secrétares généraux,
Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 10 octobre 2023.

L'engagement de mon gouvernement à protéger les Français des conséquences de l'inflation sur leur pouvoir d'achat est sans faille. Il a guidé de nombreuses actions et décisions, de la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat à la récente conférence sociale en date du 16 octobre 2023 au cours de laquelle l'ensemble des organisations syndicales a été associé à des travaux essentiels, dont je suivrai la mise en œuvre de près.

Je mesure l'importance des missions accomplies par la sécurité sociale et ses salariés. Je sais combien leur mobilisation est essentielle pour notre cohésion sociale et nationale et combien elle a été décisive dans les périodes de crise que nous avons traversées ces dernières années. Je connais l'ampleur de leur contribution pour apporter un service public de qualité apprécié au quotidien par nos concitoyens et pour porter des réformes importantes impulsées par le Gouvernement. Je tenais par votre intermédiaire à rendre hommage à l'action de ces salariés.

Il est essentiel qu'ils puissent trouver des formes de reconnaissance de cette action, y compris par la voie salariale, a fortiori dans une période où d'une part les enjeux d'attractivité des métiers sont forts, compte-tenu d'une situation plus favorable sur le marché du travail, et où d'autre part l'inflation s'inscrit à des niveaux jamais atteints depuis des décennies bien que plus maîtrisés en France que dans d'autres pays.

Dans ce contexte, l'attention du Gouvernement aux salariés du régime général de sécurité sociale s'est traduite par des arbitrages permettant des négociations salariales en 2022 et en 2023.

Ainsi en 2022, ces salariés ont pu bénéficier d'augmentations salariales ciblées, en particulier pour les plus bas salaires. Les moyens consacrés à l'intéressement ont également été renforcés à hauteur de 200 euros par salarié pouvant en bénéficier. Une augmentation générale de la valeur du point de 3,5 % a enfin été mise en œuvre par accord collectif à compter du dernier trimestre.

.../...

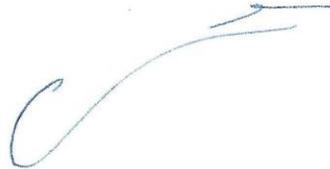
Madame Florence PUGET
Madame Cécile VELASQUEZ
Monsieur Bruno GASPARINI
Monsieur Alain JOZROLAND
Monsieur Frédéric BELOUZE
Monsieur Frédéric NEAU
Monsieur Patrick LAVAUD

En 2023, à l'instar des mesures annoncées pour la fonction publique, c'est un panel diversifié de propositions qui a pu être soumis à la négociation collective, dans un premier temps autour d'une mesure d'augmentation générale bénéficiant à l'ensemble des salariés (1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi qu'une mesure plus ciblée d'attribution d'une prime de partage de la valeur à visée de pouvoir d'achat. Surtout, j'ai rendu des arbitrages permettant d'ouvrir une ambitieuse négociation sur les classifications, attendue depuis des années dans la sécurité sociale où le précédent accord date d'il y a plus de 20 ans. L'enveloppe à disposition de l'employeur est ainsi plus de deux fois plus importante que celle proposée lors des dernières négociations qui ont échoué il y a quelques années. C'est par ces négociations, auxquelles le Gouvernement est très attaché, que pourront être pleinement valorisés les emplois et les compétences des salariés du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Je regrette dans ce contexte que les négociations sur les mesures 2023 n'aient pu aboutir mais je note que les salariés bénéficieront néanmoins de la mesure de hausse de la valeur du point de 1,5 point, décidée par la voie unilatérale. Je regrette surtout que les négociations sur les classifications n'aient encore pu s'engager, au risque de retarder la possibilité pour les salariés de la sécurité sociale d'en bénéficier. Je souhaite enfin que le dialogue social puisse reprendre sur des bases constructives au sein de la sécurité sociale, afin de permettre à ses salariés de bénéficier également de mesures favorables sur des enjeux tels que la complémentaire santé, les titres restaurants ou la prise en charge des frais de transport.

La perte d'attractivité des métiers de la sécurité sociale ne pourra être conjurée que par le dynamisme de la négociation collective, à laquelle je suis comme vous le savez très attachée. Mon Gouvernement veillera à en faciliter les conditions d'aboutissement, dans le respect des grands équilibres financiers et sociaux.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire nationale, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Élisabeth BORNE